

# LE TEMPS

---

Risques Samedi 1 juin 2013

## Les experts, des boucs émissaires?

Par Pascaline Minet

En 2012, des sismologues ont été condamnés à la suite du séisme de L'Aquila, qui a fait plus de 300 morts en Italie en 2009. Lors d'un récent colloque, l'Académie suisse des sciences naturelles s'est interrogée sur la responsabilité des scientifiques dans les expertises livrées aux décideurs politiques. Enquête

Tremblements de terre, avalanches, épidémies... les scientifiques sont régulièrement amenés à évaluer différents types de menaces. Mais que se passe-t-il s'ils se trompent? Peuvent-ils, par exemple, être tenus pour responsables de dégâts qu'ils n'ont pas su anticiper? La communauté scientifique s'en inquiète depuis la condamnation, l'an passé, de sismologues, à la suite du tremblement de terre dévastateur de L'Aquila, en Italie. Se saisissant de la problématique, [l'Académie suisse des sciences naturelles, SCNAT](#), a organisé il y a quelques jours à Berne une conférence sur la responsabilité des experts dans la gestion des risques. L'occasion d'entendre l'avis de scientifiques concernés et d'interroger la manière dont ils communiquent leurs connaissances.

En octobre 2012, une cour italienne condamnait à des peines de prison six sismologues, reconnus coupables d'homicide dans le tremblement de terre qui avait fait plus de 300 morts en 2009 à L'Aquila, dans les Abruzzes. Ce que le tribunal leur reprochait? Pas d'avoir échoué à anticiper le séisme; en l'état actuel des connaissances, personne n'en est capable. Mais d'avoir livré aux autorités et au public des informations «incomplètes, imprécises et contradictoires».

Quelques jours avant la catastrophe, ces experts ont participé à une réunion d'information au cours de laquelle ils se sont montrés rassurants. Ils ont expliqué que les petites secousses ressenties par la population ne permettaient pas d'anticiper la survenue d'un séisme plus important. Ce qui est exact d'un point de vue scientifique. Mais ils n'ont pas contredit le responsable local de la sécurité civile lorsqu'il a affirmé que ces petites secousses permettaient de libérer de l'énergie, et rendaient donc moins probable un tremblement de terre... ce qui est pourtant faux! Rassurée, la population de L'Aquila n'a pas évacué la ville. Avec les conséquences que l'on sait.

«Dois-je craindre de me retrouver en prison? Me retirer dans ma tour d'ivoire et renoncer à mon travail?» s'interrogeait lors de la conférence [Max Wyss](#), directeur de [Wapmerr, l'Agence mondiale pour la surveillance planétaire et la réduction du risque sismique](#), une ONG basée à Genève qui œuvre pour la prévention du risque lié aux séismes. Revenant sur différents cas, ce sismologue a montré que le sort réservé aux experts mis en cause lors de tremblements de terre était très variable. Ainsi, lorsqu'en 2006 des expériences de fracturation du sol ont donné lieu à des petits séismes à Bâle et qu'il a fallu arrêter l'expérience, le chef de projet n'a pas été inquiété. «Pourtant, l'abandon du projet a coûté 100 millions de francs suisses, et les secousses ressenties étaient largement prévisibles», affirme Max Wyss.

Que dit le droit suisse quant à la responsabilité des experts? D'après [Christine Chappuis](#), doyenne de la Faculté de droit à Genève, un expert ne peut pas être reconnu personnellement responsable d'un point de vue civil – et donc payer d'éventuels dommages et intérêts – s'il fait partie d'une collectivité

publique. Par contre, qu'il soit agent public ou pas, il peut être considéré comme responsable d'un point de vue pénal – et ainsi risquer d'aller en prison –, et cela dès lors qu'il se trouve dans une position de «garant».

C'est justement ce qui est arrivé au chef de la sécurité d'Evolène, l'alpiniste André Georges, reconnu coupable de négligence lors [des avalanches qui ont fait 12 morts dans le village en 1999](#), et condamné en 2005 à 2 mois de prison avec sursis. La justice a considéré qu'il n'avait pas pris les mesures nécessaires – évacuer une route et des chalets –, alors que les informations dont il disposait «ne lui permettaient pas d'exclure la possibilité d'une avalanche».

Christine Chappuis se montre critique envers ce jugement: «Je m'interroge sur le caractère justifié de cette condamnation. Le jugement suit l'avis d'un autre expert des avalanches. Mais lui a-t-on seulement posé les bonnes questions? Il existe chez certains juges une tendance à se référer de manière aveugle aux experts», estime la juriste. Qui compare le sort réservé à l'alpiniste à une «chasse aux sorcières».

Le philosophe de l'Université de Lausanne [Dominique Bourg](#), contacté à l'issue du colloque, est aussi de cet avis: «Il me semble incongru de condamner des scientifiques de bonne foi, alors qu'il existe des cas dans lesquels des experts ont dissimulé ou manipulé des informations de manière intentionnelle, comme autrefois en matière de recherche sur les effets cancérigènes du tabac.» Et d'ajouter: «Le risque de ce type de condamnation est aussi que les scientifiques renoncent à s'exprimer en tant qu'experts.»

Comment faire, donc, pour que des situations telles que celle des sismologues italiens ne se reproduisent pas? Pour [Lyesse Laloui](#), la situation est claire. Le titulaire de la chaire de mécanique des sols à l'EPFL de Lausanne, qui ne participait pas à la conférence de l'Académie mais intervient en tant qu'expert pour établir les zones à risque de glissement de terrain, estime que son rôle est de donner des informations sur la possibilité de réalisation d'un événement, mais pas d'en gérer les éventuelles conséquences. «Il revient aux autorités de décider comment réagir face à un danger, en fonction des données scientifiques que nous leur fournissons mais aussi de critères économiques et politiques qui ne sont pas de notre ressort», considère-t-il. Une opinion partagée par [Ulrich Kihm](#), ancien directeur de l'Office vétérinaire fédéral, qui était en poste lors de la crise de la vache folle et qui participait au colloque. Selon lui, évaluation et management du risque doivent être séparés afin de garantir l'indépendance des évaluateurs.

Enfin, l'épisode de L'Aquila interroge les scientifiques sur la manière dont ils communiquent leurs connaissances. Comment s'assurer qu'un message parfois complexe, et comportant souvent une part d'incertitude, soit bien compris? «Efforcez-vous d'être clairs et honnêtes. Ne vous comportez pas de manière paternaliste comme l'ont fait les experts de L'Aquila lorsqu'ils ont déclaré à la population que tout allait bien!» C'est ainsi qu'[Hanna Wick](#), journaliste scientifique à la radio alémanique SRF, a exhorté les scientifiques rassemblés pour la conférence à mieux s'exprimer.

A l'appui de sa présentation, elle a diffusé un discours du gouverneur de l'Etat américain du New Jersey, Chris Christie, tenu à la veille du passage de l'ouragan Sandy: «Ne soyez pas stupides, évacuez vos maisons. Je préfère avoir tort en vous disant cela, et que vous passiez deux jours chez des amis pour rien, plutôt que de ne rien vous dire, que la catastrophe se produise, et que vous soyez blessés ou morts.» Un message exemplaire par sa limpidité.

